



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Associations et clubs

Question écrite n° 3869

Texte de la question

M. Jean Marsaudon appelle l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur la situation très difficile des petits clubs sportifs amateurs. Grâce à une population dense et un tissu commercial, artisanal et industriel développé, qui leur apportent subventions municipales élevées, cotisations nombreuses et facilités de mécénat d'entreprise, les communes les plus importantes bénéficient en outre des aides financières les plus avantageuses de la part du F.N.D.S. et des collectivités territoriales. Parallèlement, les petits clubs sportifs ne survivent que grâce au dévouement de quelques bénévoles qui sacrifient une grande partie de leur vie familiale au service du sport et de leurs adhérents. Ces petits clubs sont pourtant indispensables au maintien d'activités pour les jeunes des banlieues ou des campagnes. Il lui demande en conséquence quelles mesures elle compte prendre pour aider les bénévoles dans leur tâche et pour soutenir financièrement les clubs sportifs des petites communes.

Texte de la réponse

Les petits clubs jouent effectivement un rôle irremplaçable en accueillant tous les publics pour des formes multiples de pratiques sportives. Ils participent très activement à l'animation locale, en milieu urbain et rural. Vis-à-vis des jeunes, ils tiennent une place essentielle dans les activités d'accessibilité et d'insertion. C'est la raison pour laquelle il est légitime qu'en outre les subventions dont ils peuvent bénéficier au niveau local ou régional, une aide significative de l'État leur soit accordée. Il faut d'abord souligner que dans les crédits repartis au titre du FNDS, 206 millions de francs constituent la part régionale. Or plus de 50 p. 100 de ce montant sont versés directement à des clubs. D'autre part, des subventions importantes sont attribuées aux fédérations sportives dans le cadre de la signature de conventions d'objectifs dont l'une des fonctions, à travers le chapitre « Vie fédérale », est d'aider les associations sportives. En outre, le ministère de la jeunesse et des sports est directement intervenu cette année à travers les dispositifs suivants : 36 millions de francs ont été versés au titre de l'aide aux petits clubs ; une dotation de 8 millions de francs a été spécialement destinée, à travers les conventions d'objectifs, à favoriser des actions menées par des associations en faveur de l'accessibilité aux pratiques sportives. Dans le cadre des opérations « prévention-été », un soutien financier est apporté aux projets qui sont initiés par de nombreux petits clubs, tant en zone rurale que dans les quartiers urbains. Ces différentes interventions seront poursuivies et, si possible, accentuées. Ces petits clubs survivent, essentiellement, grâce au bénévolat. C'est pourquoi le ministère de la jeunesse et des sports étudie actuellement les moyens qui permettront de développer, à ce sujet, des actions de soutien. Enfin, une réflexion engagée dans une large mesure en faveur de la vie associative sportive vise à obtenir une clarification et un aménagement du régime applicable aux prélèvements sociaux et fiscaux qui grevent l'activité sportive.

Données clés

Auteur : [M. Marsaudon Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3869

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2088

Réponse publiée le : 30 août 1993, page 2739